

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 03/2016

Objet du préavis :

Aménagement des vestiaires du skater-hockey et remplacement du système de chauffage de la halle de la Palaz.

Au Conseil communal
De et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis 03/2016 s'est réunie une seule fois le mercredi 6 avril 2016 et était composée de :

- Monsieur Jérôme Friedli
- Monsieur Jean-Jacques Guisolan
- Monsieur Louis Penseyres
- Monsieur Philippe Savary (en remplacement de M. Juan Carlos Regadera)
- Monsieur Joao Luis De Jesus Machado (absent et non-excuse)
- Madame Sandra Savary
- Madame Sarah Gavillet, en qualité de présidente-rapporteur

La présence de Messieurs Eric Küng (Municipal) et Gérard Michel (chef de service des bâtiments) en début de séance, nous a permis de visiter les locaux et de nous expliquer en détail les changements prévus. De plus, nous avons pu constater directement les travaux déjà effectués suite au préavis 09-2015. Nous avons pu bénéficier de quelques compléments et de réponses aux diverses questions de la commission. Pour la 2^{ème} partie de la séance, la commission s'est retrouvée seule pour débattre sur les sujets du préavis.

Les travaux prévus dans le préavis 09-2015 (remplacement des vestiaires du skater-hockey à la Palaz) accepté le 13 mai 2015 par le Conseil Communal ont débutés. Le panneau d'affichage est remplacé, les filets ont été mis en place et les travaux d'entretien de la buvette ont été faits. Le changement du panneau et des filets sont des points qui se retrouvent sur la lettre adressée au président du IHC La Broye afin d'homologuer le terrain de jeu du skater-hockey pour permettre d'organiser des matchs de LNB. Le préavis 09-2015 prévoyait aussi de remplacer les vestiaires par des containers (nouveaux modules). Si ce sujet est à nouveau pris en compte dans un préavis, c'est dû au fait que lors de la demande de permis de construire pour la mise en place des modules, le projet s'est heurté à la loi sur l'énergie. En effet cette loi exige 30% d'énergie renouvelable (panneaux solaires, photovoltaïques, une plus grande épaisseur de l'isolation sur les modules préfabriqués). Etant donné que les containers étaient toujours une solution provisoire, il était judicieux de faire les travaux directement dans un endroit plus adapté et surtout de trouver une solution non-provisoire qui puisse durer plusieurs années. Les 2 clubs de skater-hockey présents (saison hiver et saison été) attendent depuis de nombreuses années des améliorations au niveau des vestiaires et des douches. En ce qui concerne le terrain, nous parlons d'homologation, sans quoi les clubs ne pourront plus organiser des matchs de LNB.

Partie travaux – mise en conformité du terrain de jeu du skater-hockey

La commission est satisfaite des travaux proposés dans le préavis, qui permettront aux clubs de rester actif en LNB sur ce terrain. Une remarque toutefois : le plan annexé au préavis mentionne un seul banc de pénalités alors qu'il en faut deux. Dans le préavis, les bancs sont bien notés au pluriel. Le Municipal reconnaît l'erreur et confirme que le projet sera complété. Nous rappelons qu'il s'agit de garder l'homologation pour continuer à organiser des matchs de LNB sur ce terrain. La commission salue aussi la décision d'instaurer un système de tri des déchets sur le terrain à disposition des clubs.

La commission émet un vœu concernant le choix de la conservation des containers.

Vœu :

Selon le plan, les 3 grands containers seront enlevés, il resterait donc la buvette, la petite cahute des WC, une énorme surface vide et un petit container pour le rangement du matériel. Esthétiquement, ce n'est vraiment pas beau et non pratique également pour le club qui se plaint de ne pas avoir assez de place pour ranger le matériel en sécurité dans le petit container. La commission propose de laisser le gros

container qui se trouve vers la buvette, pour une utilisation optimal de l'espace. Pour le club garder un grand container serait très pratique Les buts, ainsi que les futurs vaubans mis à disposition par la commune (nouvelle règle en vigueur concernant l'éloignement des spectateurs des bandes à 1 mètre) pourraient être rangés dans le container. Au niveau de la sécurité du matériel, pouvoir les ranger dans un endroit fermé au lieu de les laisser à l'extérieur avec des chaînes et cadenas est beaucoup plus logique. La Municipalité peut demander la remise en état du grand container (porte, ...) par les clubs de skater-hockey qui se sont mis à disposition pour effectuer ce travail.

La commission souhaite également faire part d'une remarque importante à la Municipalité, il s'agit des délais d'exécution des travaux pour le terrain. En effet, le terrain ne sera pas occupé du 02.07.2016 au 17.08.2016 (pause estivale) ! Les travaux de démontage, rénovations, adaptations doivent impérativement être fait durant ce laps de temps et terminés pour le 17.08.2016 ! La commission remarque aussi que durant cette période, une grosse partie des entreprises sont en vacances.

Partie travaux vestiaires, bâtiment :

La commission s'est posée la question de savoir pourquoi un préavis revient, alors qu'une année auparavant, un préavis avait déjà été soumis pour la pose de nouveaux vestiaires. Comme dit plus haut, le préavis 9/2015 n'était pas réalisable et nous risquons un gros gaspillage d'argent pour un projet provisoire. Pour les instances cantonales, le mot « provisoire » signifie 6 mois voir une année. Or nous partons là pour une période beaucoup plus longue, jusqu'à l'hypothétique légalisation de notre zone sportive. Si les travaux qui seront effectués selon ce nouveau préavis sont acceptés par le conseil, non seulement les clubs de skater-hockey disposeront enfin de vestiaires décents et salubres qui permettrons d'attendre sereinement cette légalisation, mais il y aura aussi des travaux au niveau du chauffage pour la globalité du bâtiment communal qui abrite, ne l'oublions pas, des locataires. Comme mentionné dans le préavis, la chaudière actuelle fonctionne encore mais il est difficile de dire pour combien de temps. Afin de ne pas se retrouver en pleine hiver sans chauffage et de pouvoir analyser au mieux le choix du nouveau système, la Municipalité a décidé d'anticiper le changement de ce dernier. La commission relève positivement ce point. Nous nous rendons compte, suite au analyse effectuées par la Municipalité, que le choix du chauffage à pellet est celui qui obtient la plus faible émission de CO2. Et le prix de cette solution est relativement faible. Certes, en ce moment, la solution la meilleure marché serait le chauffage à mazout (prix faible actuellement) mais il peut énormément varier. L'achat de pellet sera par la suite fait auprès d'entreprises régionales.

La commission rend attentive aussi la Municipalité sur la question de la sécurité des utilisateurs, entre le bâtiment où se trouvent les vestiaires et le terrain car il faut traverser la route de Morens. Nous avons reçu l'information que la Municipalité va informer le service responsable de la sécurité afin de trouver une solution.

Une convention sera établie entre la Commune et les utilisateurs (2 clubs de skater-hockey) pour l'utilisation des vestiaires, des équipements et du terrain. En effet comme dans le même bâtiment se trouvent des locataires, la commission relève que les vestiaires ne doivent pas se transformer en champs de bataille. Les joueurs devront regagner au plus vite la buvette pour débattre et fêter leur match. Ceci afin d'éviter de déranger les locataires. Dans la convention, un point sur la fermeture de la cabine des WC du terrain pourrait être ajouté. En effet, selon des informations, ces WC sont en un état médiocre et le préavis prévoit d'ailleurs leur remplacement. Ceci par le fait, que les clubs ne ferment pas à clé ces derniers et que d'autres utilisateurs hors club s'en servent. Les wc devront donc être fermés à clé comme la buvette. Les serrures doivent être adaptées pour avoir la même clé sur la porte de la buvette que celle des WC. La commission souhaite vraiment rendre attentive la Municipalité qu'il est important que les 2 clubs de skater-hockey, respectent les termes de la convention.

En conclusion, et au vu des explications et informations mentionnées ci-dessus, la Commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- Vu** le préavis n° 03/2016 de la Municipalité du 16 mars 2016 ;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'autoriser les travaux tels que décrits dans le présent préavis et d'accorder à cet effet un crédit TTC de Fr. 550'000.- ;

Article 2 : d'autoriser de la Municipalité à financer le montant de Fr. 540'000.- TTC (Fr. 550'000.- - Fr. 10'000.-) par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à porter de l'actif du bilan le montant de Fr. 550'00.- et de d'amortir sur une durée de 20 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la commission

Sarah Gavillet

Présidente-rapporteur